

Martine JULLIEN
 2, rue de la Praie
 55000 Longeville en Barrois

Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire 2019 d'OdADI-F LYON le 07 Mars 2020

Etaient présents : Roland BAZIN, Monique BOURGEOIS, Thérèse BILLARD, Jean GALLOT, Martine et Philippe JULLIEN, Mathieu MAST, Michel NOËL, Marie-Thérèse PUJO, Françoise ROCOLLE, Patrice ROCOLLE.

Etaient excusés et représentés: Béatrice et Christian BERNARD, Catherine BERODIER, Danielle et Sylvie LABBE, Patrick LAURENDEAU, Agnès MARTEAU d' AUTRY, Chantal MAURISSEAU, Maryse POIRIER, Monique RANGUIS, Renée RIES, Annette SASSI, Patricia THOMAS-PERINET.

Invité : Serge VARTORE.

Etaient excusés : Muriel BAILLIEU, Mathilde NERNARD-ERRAOUI, Martine BON, Monique DELIAU, Gabriel THEVARD, Marie-Agnès ROCOLLE..

Ouverture de l'assemblée générale à 10h20.

En l'absence de la présidente qui n'a pas souhaité se représenter pour raisons personnelles, la secrétaire après les salutations d'usage ouvre l'Assemblée Générale. Elle remercie le comité FSCF du Rhône qui nous accueille dans ses locaux pour la 3^e année, les membres présents et principalement Serge Vartore qui a organisé notre accueil et notre repas. Elle remercie également ceux qui donnent du temps au fil de l'année pour qu'OdADI-F vive et remplisse ses engagements vis-à-vis d'OdADI (Madagascar) et, **principalement, au nom de tous, Marie-Agnès ROCOLLE pour ses 10 années de présidence que celle-ci a assumée autant que lui ont permis les aléas de la vie.**

Lors d'un tour de table, chacun se présente et explique brièvement comment il est arrivé à l'association OdADI-F.

La secrétaire rappelle que les statuts de l'association ne prévoient pas de quorum pour les décisions prises en AG (article 6).

En l'absence de la présidente en exercice il n'y a pas de lecture du rapport moral.

L'assemblée procède à l'approbation du Procès-Verbal de l'assemblée générale 2018 qui a eu lieu le 10 février 2019 dans ces mêmes locaux à Lyon (69)

Le procès-verbal est voté à l'unanimité.

Le rapport d'activités est présenté par la secrétaire :

- 34 adhérents en 2019 (contre 61 en 2018). En 2013, nous étions 13, Le résultat reste positif, mais nous devons maintenant, fidéliser et développer notre recherche d'adhérents, si nous voulons tenir nos engagements auprès d'OdADI à Madagascar

- distribution de triptyques d'OdADI-F et flyers pour huiles.

- La présidente et Monique Bourgeois ont tenu un stand dans un marché africain à Millery. Le résultat ne fut pas brillant. Un vide grenier était programmé, mais il n'a pas été réalisé.

- Martine Jullien:

- 1) A fait publier un article dans le journal local (Est républicain)



2) a récolté des dons aux Assises de printemps FSCF en mars 2019 à Bainville sur Mer ,

3) A vendu de l'artisanat et des huiles lors de manifestations diverses:

- a. Congrès national annuel FSCF en novembre 2019 à Valenciennes avec Danielle et Sylvie Labbe ,
- b. au sein de son association et dans tous ses déplacements.

4) Essaie de trouver un point de vente de nos huiles essentielles en prenant contact avec les dirigeants d'une association qui œuvre aussi sur Madagascar. Les ventes d'huiles essentielles nous ont permis d'envoyer 1380€ à OdADI en 2019. Thérèse rappelle que le produit des huiles essentielles fait l'objet d'un envoi de fond particulier à OdADI



- Béatrice Bernard: Pas d'activité particulière en 2019 au profit d'OdADI (malheureusement). Elle a une idée en tête, mais ne trouve pas le temps pour l'instant de la mettre en place avec son amie malgache de Grigny. C'est compliqué car elle-même gère une petite association de quartier à Tana. Mais elle ne désespère pas de créer une action même modeste.

- Philippe Jullien essaie toujours par le biais du Routard de faire connaître notre association et de diriger les personnes intéressées par un voyage à Madagascar vers un chauffeur connaissant bien OdADI.....

- Thérèse Billard a eu des contacts avec une autre association œuvrant sur Madagascar dans l'Yonne. Suite au décès du président, cette association ne fait plus rien. Conformément à nos statuts nous pourrions voir s'il est possible de se rapprocher d'eux.

Monique Bourgeois rappelle qu'elle avait trouvé une grosse association qui cherchait des huiles à vendre. Elle renvoie le mail à la secrétaire qui verra avec Eulalia ce qu'il en est advenu.

Le rapport d'activités est voté à **l'unanimité**.

Le rapport financier est présenté par le trésorier.

En 2019, le nombre de personnes payant leur cotisation de 38€ a été de 34 adhérents. Certaines personnes donnent un peu plus que la cotisation demandée, sous forme de dons. Tous les dons sont affectés au futur agrandissement de l'école (projet majeur pour 2020 , élaboré avec OdADI et présenté à l'AG 2019).

Le trésorier a négocié avec le directeur de l'agence bancaire, l'exonération des frais de virement. Cependant pour des raisons administratives, le trésorier doit payer les frais à chaque virement et en réclamer le remboursement.

La cotisation annuelle **2020** reste fixée à **38€** par personne ou par couple.

Rappels :

- Les huiles essentielles sont une opération « blanche » pour nous dans le sens où OdADI confie des huiles à Martine Jullien qui les vend. Nous nous contentons d'envoyer l'argent de la vente à OdADI.

Précisions pour la vente des huiles essentielles : Le prix du Ravintsara est de 12€ les 10ml en faisant éventuellement un rabais de 2€ aux personnes qui en achètent plusieurs bouteilles ou régulièrement. L'hélichryse 13€ et le géranium 12€ , l' Eucalyptus citriodora est vendu 10€, le niaouli, 8€ , l'Iari-psiadia 14€ les 10ml. Des huiles de massage (musculaire ou relaxant) et de l'eau florale de Ravintsara et eau florale de géranium sont également disponibles.



Nous rappelons également que, compte tenu de la modestie de notre association, il nous est impossible de faire des prélèvements mensuels, toutefois chacun peut effectuer un virement automatique sur le compte d'OdADI-F (voir RIB en pièce jointe). C'est gratuit ! Dans ce cas, la cotisation sera déduite du montant global. (3 adhérents le font déjà).

Merci aux généreux donateurs qui, nous ont permis d'honorer nos engagements vis-à-vis d'OdADI pour 2019. Une précision est apportée par les personnes du Conseil d'administration qui se sont déjà rendues sur le site d'OdADI Patrakala : ils se rendent la-bas à leurs frais (déplacement et séjour compris) et ne demandent rien à l'association. Ces voyages, qui se déroulent tous les 2 ans (le prochain aura lieu en septembre-octobre 2020) sont très importants pour l'association car ils permettent de garder un lien fort avec nos amis malgaches.

L'ancien compte BNP de l'association sera bientôt clôturé par le trésorier.

Le rapport financier est voté **à l'unanimité.**

Projets 2020 :

1. Rappel : Chaque adhérent peut (et devrait) bien sûr faire des activités au profit d'OdADI : vide grenier, vente d'huiles et vente d'artisanat, concerts, etc..... et trouver 4 nouveaux adhérents.
2. Il faudrait essayer de faire passer un article sur OdADI dans les Jeunes , journal de la FSCF. Roland Bazin propose de le faire.
3. **Projet majeur pour 2020** : la construction d'un bâtiment en dur pour l'école avec 2 classes, des tables et des bancs et un logement pour l'instituteur.(voir compte rendu AG 2018 de février 2019).



Montant total du projet : **environ 8327€** selon le cours de l'ariary, monnaie locale. Nous avons déjà récolté la somme de 1400€ mais il y a encore beaucoup à faire. Nous pensons arriver à récolter environ 1700€ de dons en 2020. Il nous faudrait donc environ 5000€ de subventions ou monter, en priorité, des dossiers (Ulule ou autre), après la cantine scolaire pour cette année encore. Roland Bazin et Michel Noël vont s'en occuper. Roland Bazin propose de demander et d'étudier plusieurs options de subventions pour la réalisation de ce projet qu'il nous proposera.

4. Nos préoccupations principales sont la recherche d'adhérents et la concrétisation de nos demandes de subventions. Roland BAZIN propose d'essayer d'en obtenir une de la FSCF.
5. Le trésorier nous fait part, que nous pouvons peut-être obtenir des subventions pour 10 ans en interrogeant le consul de Monaco à Madagascar. Nous pouvons demander à Eulalia de prendre contact pour essayer, d'obtenir un rendez-vous dans les prochaines semaines.. Il propose, par ailleurs, que les adhérents de son association « Franco-Malgache » dont l'objectif est atteint, adhèrent à OdADI-F Cela nous permettrait de fidéliser ces nouveaux adhérents et avoir plus de poids pour négocier nos demandes de subventions. Les fonds recueillis resteraient affectés au soutien des handicapés de cette association. Il propose également :
 - a) de mettre en valeur OdADI-F auprès de ces adhérents en présentant le projet d'extension de l'école, et, de les faire participer à ce projet, afin qu'ils contribuent financièrement à notre objectif d'agrandissement de l'école en 2020.
 - b) de faire cette promotion lors de 2 brocantes organisées par une association bretonne dont il est vice-président.

6. Le site internet de l'association doit être mis à jour et administré régulièrement pour éviter toute confusion avec d'autres associations qui pourraient exploiter le nom « OdADI-F » uniquement à leur profit (Patrice Rocolle propose de s'en occuper).
7. Mettre à jour le « flyer » de l'association avec des photos valorisant tous les projets réalisés par l'association depuis 12 ans, en particulier au centre de PATRAKALA, et le transmettre aux adhérents (version électronique) pour communiquer sur l'association afin d'obtenir de nouveaux adhérents (Patrice ROCOLLE propose de s'en occuper).

Le budget prévisionnel 2020 , établi en fonction des demande d'OdADI (Madagascar) est présenté par le trésorier.

Il est voté à l'unanimité.

Elections : Cette année étant une année olympique est une année électorale.

9 personnes étaient candidates à l'élection ou à la réélection au conseil d'administration, à savoir : Roland BAZIN, Béatrice et Christian BERNARD, Thérèse BILLARD, Jean GALLOT, Martine JULLIEN, Michel NOEL, Marie-Thérèse PUJO et Patrice ROCOLLE.

Conformément aux statuts, Ils ont été élus à bulletin secret à l'unanimité (moins 1 voix pour une personne) .

Suite à cette élection, le nouveau Conseil d'Administration a voté pour le président. Seul Patrice ROCOLLE se présentait.

L'assemblée générale l'a élu à l'unanimité.

Le bureau a été constitué comme suit :

Président : Patrice ROCOLLE

Trésorier : Michel NOËL

Trésorier adjoint : Roland BAZIN

Secrétaire : Martine JULLIEN

Secrétaire adjointe: Thérèse BILLARD

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au président pour exercer ses fonctions. La signature est accordée au président et au trésorier pour gérer les comptes de l'association. Une seule signature étant nécessaire par opération.

Félicitations à tous.

L'ordre du jour étant épuisé l'assemblée générale est clôturée à 12h15 par le président qui invite les personnes présentes à boire un pot. Un repas suivra au restaurant.

Le président,
Patrice ROCOLLE ,

La secrétaire,
Martine JULLIEN